

Personnels et étudiants unis contre l'austérité budgétaire dans les universités

En utilisant le passage en force à l'Assemblée, le gouvernement, qui n'a plus de majorité de gauche pour soutenir sa politique libérale déclinée dans le projet de loi Macron, a montré sa faiblesse. Faiblesse à l'égard de la finance (mouvement de protestation des « Pigeons », Pacte de responsabilité...), mais surdité intransigeante vis-à-vis des salariés (retraites, droit du travail, gel des salaires dans la fonction publique...).

Encore 100 millions à raboter : quels seront les établissements les plus amputés ?

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n'arrive pas à décider des modalités concrètes du prélèvement de 100 millions d'euros qu'il doit appliquer au titre du « redressement des comptes publics ». Ainsi, il n'est toujours pas en capacité de soumettre à l'examen du CNESER du lundi 23 février la répartition des moyens des établissements d'enseignement supérieur inscrits au programme 150 (formations supérieures) de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur ! Par conséquent, aujourd'hui encore, les dotations budgétaires aux établissements demeurent inconnues et la communauté universitaire reste dans l'incertitude et l'inquiétude quant aux moyens disponibles pour le second semestre de l'année universitaire.

Vu les difficultés budgétaires déjà énormes vécues par les établissements, il est clair que le gouvernement se trouve en difficulté et cherche à manœuvrer pour mettre en œuvre ces nouvelles restrictions budgétaires. En effet, la mission conjointe de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, spécialement diligentée à cet effet, avait peiné à identifier les établissements et les lignes budgétaires (fonds de roulement) qui pourraient être ponctionnés.

Mobilisations contre des conditions budgétaires de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) de plus en plus insupportables.

Le SNESUP-FSU a été à l'initiative ou a contribué à de nombreuses actions depuis cette rentrée universitaire pour convaincre les personnels et étudiants de la nocivité des mesures gouvernementales en matière budgétaire et de la nécessité de se mobiliser. Que ce soit au niveau national (CNESER, manifestations nationales) ou au niveau local (assemblées générales, motions lors des examens des budgets dans les conseils d'administration des universités), il a activement dénoncé les mesures d'austérité et les gels de postes.

Des personnels et des étudiants de plus en plus nombreux agissent pour dénoncer la situation budgétaire désastreuse qui remet en cause les missions fondamentales de l'ESR.

À l'université de Paris-Sud, après que les enseignants de biologie ont retenu les notes des examens, deux assemblées générales ont réuni 300 puis 400 personnes. Les étudiants et les personnels mobilisés depuis deux semaines dénoncent un budget d'austérité sur Paris-Sud, où la situation s'aggrave d'année en année, comme en témoigne la mesure « phare » de l'année consistant à supprimer les postes d'ATER. Sans oublier les postes « gelés » et 10 000 heures d'enseignement supprimées.

À l'université de Paris 13, en réaction à la mobilisation des personnels et étudiants contre de nouveaux gels d'emplois et plus généralement contre les restrictions budgétaires, le président de l'université a décidé de reporter le conseil d'administration (CA) du 13 février, en le délocalisant au rectorat de Créteil le 20 février. Une assemblée générale rassemblant environ 200 personnels et étudiants a appelé à un rassemblement des étudiants et personnels de l'université Paris 13 en face du rectorat le 20 février lors du CA.

Les vacataires enseignants de science politique, d'arts du spectacle et d'anthropologie de l'université Lumière Lyon 2 sont en grève depuis lundi 26 janvier afin d'attirer l'attention de la présidence de l'université sur leurs conditions de travail dramatiques. Depuis le début des enseignements au mois de septembre, les vacataires n'ont pas de contrat de travail et, par conséquent, n'ont fait l'objet d'aucune rémunération. Certains de ces enseignants ne sont toujours pas payés pour des heures effectuées au cours de l'année universitaire 2013-2014.

L'exigence de la reconnaissance des qualifications ainsi que de salaires décents est également portée par les personnels, notamment à l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, depuis plusieurs semaines.

Les mobilisations se poursuivent et les assemblées générales du 12 février à Paris-Sud et du 17 février à Paris 13 ont appelé à une action convergente d'universités le 5 mars 2015.



Assemblée générale, université Paris-Sud

Le SNESUP-FSU travaille avec toutes les organisations syndicales des personnels et étudiants de l'ESR pour prolonger, dans l'unité la plus large, les mouvements engagés afin que des moyens d'une tout autre ampleur soient attribués à l'ESR.